

REGLEMENT 2 HEURES DU HAILLAN (33)
Dimanche 13 avril 2025 – Espace Bel Air au Haillan
Sous l'égide du comité de Gironde UFOLEP

Épreuve ouverte à tous les licenciés UFOLEP, FFCT, FFC et aux non licenciés
(avec autorisation parentale et certificat médical de moins d'un an)

Article 1 : Lieu et date

La manifestation se déroulera le DIMANCHE 13 AVRIL 2025 sur la commune du Haillan (33185) à l'espace Bel Air, allée Jarousse de Sillac.

Elle est organisée par le club cycliste « ASH Vélo » affilié à l'UFOLEP sous le numéro 033200002.

Article 2 : Composition des équipes et durée de l'épreuve

Chaque coureur doit avoir entre 11 et 19 ans.

L'épreuve doit être réalisée en équipe (*binôme garçon, fille ou mixte*).

C'est une course en relais d'une durée :

- de 1 heure pour les 11/14 ans
- de 2 heures pour les 15/19 ans

L'épreuve se déroulera sur un circuit de 3km environ à parcourir le plus de fois possible pendant les 2 heures pour les 11/14 ans ou 1 heure pour les 15/19 ans.

Chaque binôme doit effectuer un tour de circuit par relai.

Pour les 11/14 ans, le départ sera donné le 13 avril 2025 à 11h10 et prendra fin vers 12h15.

Pour les 15/19 ans, le départ sera donné le 13 avril 2025 à 9h00 et prendra fin vers 11h05.

Les podiums et récompenses de l'ensemble des épreuves auront lieu à 12h30.

Article 3 : Inscriptions et catégories

INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne :

L'inscriptions se fait par internet jusqu'à l'avant-veille de la manifestation :

[Billetterie : 2 Heures du Haillan 2025 - Billetweb](#)

Tarif en ligne :

- UFOLEP : 16€ par binôme
- FFC, FFCT et non licencié avec certificat médical : 22€ par binôme

Inscriptions sur place :

L'inscription sur place sera possible avec une majoration de 4€ :

- UFOLEP : 20€ par binôme
- FFC, FFCT et non licencié avec certificat médical : 26€ par binôme

CATEGORIES et PLAQUES de cadre :

Les plaques de cadre seront fournies par l'organisateur.

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Année de naissance	Durée
11/12 ans	nés en 2013 et 2014	1 heure
13/14 ans	nés en 2011 et 2012	1 heure
15/16 ans	nés en 2009 et 2010	2 heures
17/19 ans	nés entre 2006 et 2008	2 heures

Pour chaque catégorie d'âge, il y aura 3 classements : binôme garçon, fille et mixte.

Article 4 : Réparation / aide extérieur

Les réparations ne pourront s'effectuer que dans la zone technique proche du départ.

Tout tour entamé devra être terminé pour assurer un passage de relai (*même à pied en cas de casse mécanique*).

En cas de réparation longue d'un participant, son binôme pourra effectuer 2 tours de suite.

Une aide mécanique peut être effectuée par les éducateurs, parents ou toutes autres personnes.

Chaque participant pourra remplacer tout élément mécanique, une roue complète, un dérailleur, une chaîne, assisté ou non par une tierce personne. Le cadre du VTT ne fait pas partie des éléments mécaniques pouvant être remplacés.

Article 5 : Matériel et vérifications techniques

Le port du casque est obligatoire.

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires : freins en état, embouts de guidon bouchés, absences de parties saillantes. Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis.

Les caméras ne sont pas admises sur les pilotes comme sur les vélos.

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Article 6 : Premiers secours

La présence d'un poste de premiers secours est prévue pour la manifestation. Les secouristes et le matériel nécessaire sont fournis par l'UFOLEP 33.

Les zones à risques éventuelles seront clairement identifiées et rendues accessibles.

Article 7 : Annulation

En cas d'intempéries ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les épreuves même au dernier moment.

Article 8 : Charte de bonnes conduites

Chaque concurrent ou accompagnateur s'engage à respecter les espaces naturels, les riverains et les organisateurs. Aucun détritrus ne sera jeté sur le circuit ou les plateformes d'évolution.

Il est interdit de tirer ou pousser un participant ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Toute attitude antisportive ou manifestation intempestive d'un concurrent ou de son entourage (*non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs*) peut entraîner la mise hors course.

Article 9 : Acceptation

Le fait de s'inscrire aux « 2 Heures du Haillan » implique de la part des participants l'acceptation du présent règlement.